



## **Réunion de Conseil Municipal**

### **Procès-Verbal de la Séance du 26 septembre 2024**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 20 Septembre 2024

de Présents 13

de Votants 15

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

**Présents** : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER (Adjoints au Maire), M. Éric DONZALLAZ, M. Patrick GERBEAU, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Excusés** : Mme Nolwenn BOISSINOT (pouvoir à Mme Marie-Madeleine ROYER), M. Gérard GOHIER (pouvoir à M. Dominique LUCAS)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Marie-Madeleine ROYER est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

#### **Ordre du jour de la séance**

- Arrêté des procès-verbaux des séances du 27 juin 2024 et du 25 juillet 2024
- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'agents techniques communaux pour l'entretien des équipements nécessaires à la régie assainissement
- Adressage : demande de numéro nouvelle construction Impasse des Vignes
- Adressage : demande de dénomination d'un lieu-dit (cadastré section A n°154)
- Cession à Terrena de la parcelle cadastrée section AB n° 8 sur laquelle se trouve le pont bascule
- Acquisition d'un terrain rue de Taude (Section AC n°359) – Consorts BETHON
- Attribution des lots du marché pour la construction d'un restaurant et autorisation de signer les actes d'engagement
- Admission en non-valeur – Budget Principal



- Suppression du poste de rédacteur 35h00 et création du poste aux cadres d'emploi des rédacteurs et des attachés 35h00
- Augmentation du temps de travail de l'emploi d'agent de restauration
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

### **Demande l'autorisation de modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Renouvellement de l'adhésion INTRAMUROS en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ
- Avis sur la mise en place de nouvelles exonérations fiscales liées aux dispositif France Ruralités Revitalisation

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ des membres présents (13 voix POUR), d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.**

### **Arrêté du dernier procès-verbal**

Il est donné lecture des procès-verbaux du 27 juin 2024 et du 25 juillet 2024.

Les PV sont arrêtés à l'UNANIMITÉ des membres présents à ces séances.

### **DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-01 Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'agents techniques communaux pour l'entretien des équipements nécessaires à la régie assainissement**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2018, il a été convenu d'une convention entre les communes et la CCPMG pour la mise à disposition d'agents techniques communaux qui continueront d'entretenir les équipements nécessaires à la régie assainissement.

Les indemnités des mises à disposition étant figées depuis 2018, il est proposé par la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ de revaloriser ces dernières à 3 %. Soit 6 256,69 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au lieu de 6 074,46 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **APPROUVE** l'augmentation de 3 % concernant le remboursement des frais des agents techniques communaux à compter du 01/01/2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-02 Adressage : demande de numéro nouvelle construction (section AC n°105) – Impasse des Vignes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue par mail le 19 septembre 2024 pour l'attribution d'un numéro concernant une construction nouvelle sur la parcelle section AC n°105. L'entrée de cette habitation se fait par l'Impasse des Vignes.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le n°14 Impasse des Vignes à cette nouvelle construction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **PREND ACTE** de cette demande et émet un avis favorable pour attribuer le 14 Impasse des Vignes à cette nouvelle construction,
- **DIT** que cette nouvelle adresse sera enregistrée au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune,



- **PRÉCISE** que cette délibération sera transmise :

- Au demandeur pour notification, à charge pour lui d'en informer les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, La Poste)
- Au Service du Cadastre pour donner suite à cette demande de dénomination
- Au service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-03 Adressage : Demande de dénomination d'un lieu-dit (Section A n°154)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue par mail le 10 septembre 2024 pour la dénomination d'un lieu-dit concernant une construction nouvelle sur la parcelle section A n°154. Il précise que le propriétaire souhaite la dénommer « Le Petit Trot ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **PREND ACTE** de cette demande et émet un avis favorable pour dénommer cette nouvelle construction sur la parcelle section A n°154 « Le Petit Trot »,

- **DIT** que cette nouvelle adresse sera enregistrée au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune,

- **PRÉCISE** que cette délibération sera transmise :

- Au demandeur pour notification, à charge pour lui d'en informer les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, La Poste)
- Au Service du Cadastre pour donner suite à cette demande de dénomination
- Au service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-04 Cession à Terrena de la parcelle cadastrée section AB n°8 sur laquelle se trouve le pont bascule**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le pont bascule et l'automate appartenant à la commune deviennent obsolètes, beaucoup de frais sont à prévoir pour leur remise en état. Il ajoute qu'elle est majoritairement utilisée par Terrena.

Monsieur le Maire propose la cession de la parcelle cadastrée section AB n°8 d'une surface foncière de 329 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouve le pont bascule et son automate à Terrena pour l'euro symbolique et que les frais d'acquisition seront à la charge de Terrena. Il précise que le pont bascule sera ouvert à tous pendant les heures d'ouverture du magasin et au tarif « bascule » pratiqué par la coopérative.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **ACCEPTÉ** la cession de la parcelle cadastrée section AB n°8 d'une surface foncière de 329 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouve le pont bascule et son automate à Terrena pour l'euro symbolique et que les frais d'acquisition seront à la charge de Terrena ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-05 Acquisition d'un terrain rue de Taude (Section AC n°359) – Consorts BÉTHON**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal en date du 3 décembre 2018 a délibéré pour accepter la donation d'un jardin d'une superficie de 485 m<sup>2</sup> se situant rue de Taude et cadastré section AC n°359 par les consorts BÉTHON.



Il ajoute que ce dossier est resté en suspens depuis décembre 2018 malgré les relances auprès du notaire.

Un mail a été reçu le 23 septembre 2024 de Maître Sébastien GUÉDON précisant que les CONSORTS BÉTHON souhaitent céder le jardin au prix de 800,00 € en lieu et place de la donation.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir ce jardin rue de Taude, cadastré section AC n°359, d'une superficie de 485 m<sup>2</sup>, au prix de 800,00 €. Les frais d'acte notariés seront à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **PROCÈDE** au retrait de la délibération n°2018-12-06 du 3 décembre 2018 ;
- **DÉCIDE** d'acquérir, aux consorts BETHON, le terrain situé rue de Taude, section AC n°359, d'une superficie de 485 m<sup>2</sup>, au prix de 800,00 € ;
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais notariés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer l'acte de vente ainsi que tous documents se référant à cette acquisition.

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-06 Attribution des lots du marché pour la construction d'un restaurant et autorisation de signer les actes d'engagement**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux pour la construction d'un restaurant. Lors de la séance du 26 octobre 2023, le Conseil Municipal a attribué la maîtrise d'œuvre à M. MALBOIS. Un appel d'offres a été lancé le 04 juillet 2024 avec remise des offres le 29 juillet 2024 à 17h00.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

A/TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES

LOTS	Estimation prévisionnelle	Entreprise mieux-disante	Montant de l'offre
LOT 01 VRD/MACONNERIE	110 000,00 €	COTTIER BUHIGNE	118 292,92 €
LOT 02 CHARPENTE BOIS/BARDAGE	30 000,00 €	LUTELLIER	31 950,00 €
LOT 03 COUVERTURE BAC ACIER/ETANCHEITE	40 000,00 €	SEB FOUCAULT	41 500,00 €
LOT 04 MENUISERIE EXTERIEURE ALU/SERRURERIE	35 000,00 €	BARON	29 396,40 €
LOT 05 MENUISERIE INTERIEURE BOIS	14 000,00 €	MEIGA	12 500,00 €
LOT 06 CLOISONS SECHES	30 000,00 €	MF2P	26 694,22 €
LOT 07 FAUX PLAFONDS	10 000,00 €	MF2P	8 268,99 €
LOT 08 CHAUFFAGE/CLIMATISATION/VENTILATION/PLOMBERIE	94 000,00 €	Sans suite pour motif d'intérêt général	0,00 €
LOT 09 ELECTRICITE	37 000,00 €	ELEC EAU	39 806,65 €
LOT 10 CARRELAGE/FAIENCE	40 000,00 €	LANDRON	41 500,00 €
LOT 11 PEINTURE/REVETEMENTS MURAUX	10 000,00 €	GERAULT	9 334,49 €
<b>TOTAL € HT</b>	<b>450 000,00 €</b>		<b>359 243,67 €</b>
TVA 20%	90 000,00 €		71 848,73 €
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>540 000,00 €</b>		<b>431 092,40 €</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **DÉCIDE** de retenir les offres suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses :





LOTS	Estimation prévisionnelle H.T	Entreprise mieux-disante	Montant de l'offre H.T
LOT 01 VRD/MACONNERIE	110 000,00 €	COTTIER BUHIGNE	118 292,92 €
LOT 02 CHARPENTE BOIS/BARDAGE	30 000,00 €	LUTELLIER	31 950,00 €
LOT 03 COUVERTURE BAC ACIER/ETANCHEITE	40 000,00 €	SEB FOUCAULT	41 500,00 €
LOT 04 MENUISERIE EXTERIEURE ALU/SERRURERIE	35 000,00 €	BARON	29 396,40 €
LOT 05 MENUISERIE INTERIEURE BOIS	14 000,00 €	MEIGA	12 500,00 €
LOT 06 CLOISONS SECHES	30 000,00 €	MF2P	26 694,22 €
LOT 07 FAUX PLAFONDS	10 000,00 €	MF2P	8 268,99 €
LOT 09 ELECTRICITE	37 000,00 €	ELEC EAU	39 806,65 €
LOT 10 CARRELAGE/FAIENCE	40 000,00 €	LANDRON	41 500,00 €
LOT 11 PEINTURE/RETELEMENTS MURAUX	10 000,00 €	GERAULT	9 334,49 €

- DÉCIDE que le LOT n°08 CHAUFFAGE/CLIMATISATION/VENTILATION/PLOMBERIE est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (le CCTP doit être modifié ; erreur dans les exigences techniques des prestations due à un mauvais classement du bâtiment) et de relancer seulement ce lot ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues ainsi que tous documents inhérents à ce marché.

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-07 Admission en non-valeur – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur établie par la Trésorerie pour la liste n°6646660115 d'un montant de 206,32 € (impayés loyers et cantine-garderie). Ils ont fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :

- PREND ACTE de l'admission en non-valeur des recettes non recouvrées pour un montant de 206,32 € correspondant à la liste des produits irrecouvrables n°6646660115 dressée par le comptable public ;
- IMPUTE la dépense sur le budget principal, section de fonctionnement, article 6541 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-08 Création d'un poste de rédacteur ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs et des attachés et suppression du poste de rédacteur actuel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

**Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.



Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 06/09/2024, sur le projet de suppression d'emploi,

**Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :**

- la suppression à compter du 01/10/2024, d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie ouvert au grade de rédacteur,

- la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire général de mairie.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des rédacteurs ou des attachés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

**DECIDE :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

**ADOpte : la proposition ci-dessus.**

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-09 Augmentation du temps de travail de l'emploi d'agent de restauration**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la signature de la nouvelle convention de coopération pour la fourniture des repas entre le Département, le Collège et la Commune, un poste d'agent de restauration a été créé pour 20,48 heures par semaine (heures annualisées).

Monsieur le Maire ajoute que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le Collège fournit également les repas du Centre de Loisirs tous les mercredis pendant les périodes scolaires. L'agent de restauration effectue 2 heures en plus par semaine scolaire pour palier à l'augmentation du nombre des repas à confectionner.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'agent de restauration à temps non complet de 20,48 heures annualisées à 22,05 heures annualisées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- DECIDE de porter, à compter du 1er octobre 2024, de 20,48 heures annualisées à 22,05 heures annualisées le temps hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent de restauration ;

- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-10 Renouvellement de l'adhésion IntraMuros en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 10 juin 2021, il a été décidé d'adhérer à l'application IntraMuros par le biais de la CCPMG, à compter du 1er juillet 2021 pour une durée de 3 ans. Le coût pour la commune est de 10 € par mois.

La Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ propose le renouvellement de l'adhésion pour une durée de 3 ans.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **VALIDE** le renouvellement de l'adhésion INTRAMUROS par le biais de la CCPMG pour une durée de 3 ans selon les conditions financières exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces inhérentes au présent dossier.

<b>DÉLIBÉRATION N°2024-09-26-11 Avis sur la mise en place de nouvelles exonérations fiscales liées au dispositif France Ruralités Revitalisation</b>
--

Monsieur le Maire expose que La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation". Cette réforme concrétise le 4<sup>ème</sup> volet du plan France Ruralités.

Le zonage FRR remplace 2 zonages existants :

- Les zones de revitalisation rurales (ZRR)
- Les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir).

Il va être décliné en 2 niveaux d'intervention : un niveau socle « FRR » qui pourraient concerner jusqu'à 17 717 communes de métropole et d'outre-mer ; et un niveau renforcé « FRR+ » pour renforcer le soutien aux territoires ruraux les plus vulnérables avec des exonérations plus fortes.

Ce 2nd niveau sera mis en place en 2025, selon des modalités en cours d'élaboration.

Les 22 communes du territoire du Pays de Meslay Grez sont concernées par ce nouveau zonage « FRR ».

Il précise que ce nouveau zonage instaure de nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises codifiées aux articles 1383 K et 1466 du Code général des impôts (CGI), sur délibération des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces exonérations sur délibération ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent.

Suite à la présentation en bureau des conditions à remplir et de l'absence de compensation se traduisant par une diminution des ressources pour la Communauté de Communes, les membres du bureau expriment une réticence à mettre en place une exonération fiscale liée au dispositif France Ruralités Revitalisation. (Principalement en raison de l'incertitude quant à ses conséquences financières).

Outre le manque de données précises et les préoccupations budgétaires, il est relevé une complexité dans la mise en place du dispositif et un manque de projection sur le volet incitatif à la création ou à l'installation d'entreprises sur le territoire.

Au regard de ses éléments, la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ invite l'ensemble des communes du territoire à adopter une position unique dans une cohérence territoriale et de se prononcer défavorablement quant à la mise en place de ces exonérations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- **ÉMET** un avis défavorable à la mise en place d'exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises.

<b>COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS</b>
-------------------------------------

▪ **Scolaire :**

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que la rentrée s'est bien passée, maintien des effectifs avec 60 élèves.

Elle ajoute que le centre de loisirs a bien fonctionné. Il y a eu moins d'enfants mais pour des heures de présences plus importantes. Le quota d'heures est équivalent à celui de l'année dernière.



Delphine ROLLAND, nouvelle ATSEM, remplaçante de Catherine MARIN, a pris son poste le 31 août 2024 et pour le moment tout se passe bien.

Pour finir, elle précise que l'élection du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le vendredi 4 octobre 2024 à 9h30 à la mairie. Il y a une dizaine de candidats entre les deux écoles.

▪ **Communication / Presse :**

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que :

→ La 11<sup>ème</sup> naissance de l'année est arrivée

**LE TOP 5 :**

1. Chienne perdue – 6 347 personnes
2. Ouverture cabinet orthophoniste – 4 891 personnes
3. Désherbage citoyen cimetière – 1 501 personnes
4. Rugby essais septembre – 1 203 personnes
5. Ecole dehors Saint Jean Baptiste – 983 personnes

**Facebook :** 908 publications réalisées depuis le lancement  
798 abonnés (+ 26 depuis le dernier conseil)

La commission s'est réunie le 10 septembre à 20h pour la rédaction du prochain Flash. La distribution est prévue dans les boîtes aux lettres aux alentours du 14 octobre 2024.

▪ **Fêtes / Animations / Associations :**

Mme Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal qu'il existe une nouvelle activité sur Grez : le rugby. Les essais ont commencé le jeudi 12 septembre 2024. Les séances se déroulent de 18h à 19h. Pour le moment, 6 enfants ont participé aux sessions réalisées.

Elle ajoute que le Marché de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre. Il y a déjà 17 exposants inscrits confirmés. Une réunion est à prévoir courant octobre avec la commission pour améliorer les points soulignés lors de l'édition 2023 (cf. compte-rendu de janvier 2024).

La commission souhaite relancer une chasse aux œufs au parc des Lilas en avril 2025 pour les écoles de la commune (date à définir) et reprendre le vide-greniers du 8 mai 2025. Aucun retour positif de toutes les associations sollicitées pour reprendre l'organisation du vide-greniers mais elles sont d'accords pour participer et aider à la logistique. La reprise se fera au titre du Conseil Municipal.

▪ **Action Sociale :**

M. Éric DONZALAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie.

Le local SDF est actuellement fermé pour travaux.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 7 décembre 2024. Il y aura également les paniers repas à distribuer.

▪ **Urbanisme / Environnement :**

M. Éric DONZALAZ informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 19 septembre. Il a été question :

- du changement d'interlocuteur au Gal Sud Mayenne. Remise d'une étude énergétique sur les bâtiments de la commune. La consommation énergétique de la commune est en baisse par rapport aux 7 dernières années. La facture n'en est pas moins élevée du fait de la hausse du tarif de l'électricité.

- des projets photovoltaïques communaux. Rencontre avec MayENR concernant une étude économique sur les projets d'installation de photovoltaïques sur la commune. Une rencontre future doit être programmée avec Territoire Énergie Mayenne qui pourra financer des études à ce sujet.





- du projet de ferme solaire de M. Teddy BOURGET. La commune n'est en rien décisionnaire. Sur une surface de 134 hectares, 35 hectares seraient pris pour installer le parc photovoltaïque. L'implantation concerne 80% de zone agricole et 19% de zone naturelle. Ces zones sont définies par rapport au zonage du PLUi. Dans les projets d'investissement de M. Teddy BOURGET il y aurait la construction d'une bergerie de 250 m<sup>2</sup> et l'embauche d'un salarié à mi-temps. Sur ce projet, il y aurait un apport annuel pour la commune de 15 000 € les 20 premières années puis 32 000 €.

▪ **Développement économique :**

M. Éric DONZALAZ informe le Conseil Municipal qu'il y a eu l'installation d'une orthophoniste début septembre. Elle est installée provisoirement dans l'attente de l'agrandissement du pôle santé.

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal qu'il y a des problèmes de moisissures dans le bâtiment 14 rue de la Libération (onglerie). Le problème viendrait de la cheminée qui n'a pas été bouchée et il y a des infiltrations d'eau ce qui crée de l'humidité par siphonage. Le couvreur est intervenu, le problème devrait être résolu. Affaire à suivre.

Les travaux du local SDF sont commencés (lessivage, peinture, mise aux normes électricité, changement de la porte d'entrée). Il sera fermé jusqu'à fin octobre. Une demande pour l'installation d'une télévision a été faite par le secours catholique. La commune prévoit de passer le fil de l'antenne et le secours catholique fournira la télé. A la suite, ils continueront les WC publics (accès et WC PMR).

Jardin fleuri se propose pour fabriquer les carrés potagers pour l'école publique Levrot. Les matériaux seraient fournis par la mairie.

Les travaux d'enduit des WC extérieurs de l'école publique Levrot sont commencés et devraient être terminés fin du mois ou début du mois prochain. La réfection de la rue sera faite à suivre.

Mme Céline BELLANGER demande si les travaux de la salle des sports arrivent à terme. Monsieur le Maire répond qu'ils devraient être terminés d'ici 15 jours. Il reste la finition et le traçage.

▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que le parterre situé à proximité de l'atelier a été enlevé en partie. Il reste encore les pavés à démonter. Il y a également 2 arbres qui sont morts et qui seront également à enlever. Mme Céline BELLANGER trouve que la visibilité est meilleure et qu'il est moins dangereux de s'engager sur la rue de la Libération en venant de la rue du Grand Pré.

L'élagage va être lancé. Il va se faire en deux parties : première partie pour pouvoir faire l'arasement des bornes et le curage des fossés puis dans une deuxième partie (plus tard) le reste.

Le Conseil Départemental a accepté de faire des pièces de PATA sur la rue de la Libération ce qui a permis de refaire le marquage au sol (passage piéton). Deux passages piétons ont été créés rue Bel-Ébat.

Le chantier rue des écoles va démarrer. Pas encore de date mais ce chantier sera réalisé pendant les périodes de vacances.

## DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a renoncé à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- ▶ 63 rue de la Libération (Section AC n°100) :
  - Bâti sur terrain propre
  - 485 m<sup>2</sup>



- Prix : 82 000 € + 6 493,00 € (commission)
- 5 rue des Cerisiers (Section AC n°207,208 et 209) :
  - Bâti sur terrain propre
  - 2 071 m<sup>2</sup>
  - Prix : 110 000 € + 7 560,00 € (commission)
- 24 rue Villebois Mareuil (Section AD n°141, 375 et 377) :
  - Bâti sur terrain propre
  - 232 m<sup>2</sup>
  - Prix : 14 500,00 €

Mme Aurore LUCAS signale au conseil Municipal que les engins agricoles qui empruntent la route des Pierres roulent vite et c'est très dangereux sachant que des enfants rentrent à pied du car par cette voie.

Monsieur Michel FOUCHER ajoute qu'il n'y a pas que la vitesse, il y a aussi la masse des engins agricoles qui détruit les chaussées. Il serait favorable à ce qu'ils prennent les routes départementales lorsqu'ils sont en transit au lieu des routes communales.

Le sujet sera à revoir en commission.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 31 octobre 2024 à 19h30 à la mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

**Séance du 26 septembre 2024 – Délibérations prises du n°2024-09-26-01 à n°2024-09-26-11**

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2024-09-26-01	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'agents techniques communaux pour l'entretien des équipements nécessaires à la régie assainissement	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)</b>
2024-09-26-02	Adressage : demande de numéro nouvelle construction Impasse des Vignes (Section AC n°105)	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)</b>
2024-09-26-03	Adressage : demande de dénomination d'un lieu-dit (Section A n°154)	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)</b>
2024-09-26-04	Cession à Terrena de la parcelle cadastrée section AB n° 8 sur laquelle se trouve le pont bascule	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)</b>
2024-09-26-05	Acquisition d'un terrain rue de Taude (Section AC n°359) – Consorts BETHON	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)</b>
2024-09-26-06	Attribution des lots du marché pour la construction d'un restaurant et autorisation de signer les actes d'engagement	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)</b>



2024-09-26-07	Admission en non-valeur – Budget Principal	Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)
2024-09-26-08	Création d'un poste de rédacteur ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs et des attachés et suppression d'un poste de rédacteur	Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)
2024-09-26-09	Augmentation du temps de travail de l'emploi d'agent de restauration	Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)
2024-09-26-10	Renouvellement de l'adhésion IntraMuros en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ	Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)
2024-09-26-11	Avis sur la mise en place de nouvelles exonérations fiscales liées aux dispositifs France Ruralité Revitalisation	Approuvée à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR)

#### Les élus municipaux présents à la séance du 26 septembre 2024

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 <sup>ème</sup> Adjointe
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GERBEAU Patrick	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

#### Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 31 octobre 2024

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Marie-Madeleine ROYER	Jean-Pierre FOUCHER
		

